

**SVZ FSB**

---

**Rapport annuel 2017**

---





**Fédération Suisse des Betteraviers**  
**Schweizerischer Verband der Zuckerrübenpflanzer**  
**Belpstrasse 26**  
**3007 Berne**

Téléphone 056 462 50 20  
info@svz-fsb.ch  
www.svz-fsb.ch

20 février 2018



## Table des matières

Avant-propos du rapport annuel 2017 .....	2
1 L'année sucrière 2017 .....	3
1.1 Rétrospective du secrétariat.....	3
1.2 Au plan national .....	8
1.2.1 La culture de la betterave sucrière en 2017.....	8
1.2.2 Cadre politique.....	9
1.2.3 Interprofession .....	11
1.2.4 Rapport de la commission de réception et de contrôle CRC .....	15
1.2.5 Rapport du Centre betteravier suisse .....	17
1.3 Sur le plan international.....	21
2 Comptes 2017 .....	23
2.1 Bilan au 31 décembre 2017 .....	23
2.2 Comptes des résultats 2017 et budget 2018.....	24
3 Programme d'activités 2018 .....	26
4 Comité FSB 2017 .....	28

## Avant-propos du rapport annuel 2017

Chers betteraviers, Mesdames et Messieurs

Cela fait longtemps que nous en parlons – et le voici arrivé – le nouveau régime sucrier dans l'UE. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017, il se profilait à l'horizon depuis un certain temps déjà. Il était prévisible que la surproduction qui en résulterait aurait un impact négatif.

En raison de la grosse récolte en Europe, cet impact est malheureusement encore plus grand que ce qui était attendu. Il est donc d'autant plus urgent de progresser dans l'amélioration de la protection douanière.

L'année betteravière 2017 est terminée. Les prix relativement bons du sucre, dus à des ventes opérées à temps et au vu des deux années précédentes, devraient conduire à un prix raisonnable des betteraves lors du décompte final au printemps prochain. Cette situation démontre une fois de plus l'importance de maintenir un équilibre entre la production et la demande. Un manque de marchandises équivaut en effet à de bons prix, une surproduction à de mauvais prix. Dans le cas du sucre, cela doit être d'autant plus vrai dans toute l'Europe, et même dans le monde entier, en raison de l'ouverture des frontières. Il n'est cependant pas si facile de veiller à son organisation de manière globale.

En 2017, nous avons dû encore une fois de plus prendre davantage soin de notre environnement. Nous voulons y contribuer en produisant du sucre biologique et du sucre IP-Suisse, mais aussi en soutenant le nouveau programme d'efficacité des ressources. Et ce en dépit du fait que les résultats de la récente étude de durabilité nous ont décerné de très bonnes notes. L'empreinte écologique de la production suisse de sucre est 30 % plus faible qu'en Europe. Il s'agit d'un résultat réjouissant dont nous pouvons être fiers et sur lequel il importe désormais de nous appuyer.

Je voudrais remercier sincèrement toutes celles et ceux qui ont travaillé dans l'intérêt de la culture de la betterave sucrière, mais aussi dans l'intérêt de l'ensemble de l'agriculture.

Je vous souhaite à tous beaucoup de plaisir lors de la lecture de ce rapport annuel.

Avec mes cordiales salutations



Josef Meyer  
Président, FSB



## 1 L'année sucrière 2017

### 1.1 Rétrospective du secrétariat

« *Qui ne vit pas avec son temps sera enseveli avec son temps* »

Pendant longtemps, je me suis demandé si je pouvais commencer ma rétrospective de l'année par ces mots. Mais même après mûre réflexion, je n'ai pas trouvé de proverbe plus approprié. Oui, le temps et les circonstances exigent beaucoup de nous tous et seuls ceux et celles qui réagissent à temps peuvent aller de l'avant !

Le présent rapport expose la manière dont la FSB a réagi aux signes du temps au cours de l'année écoulée.

L'année 2017 était donc là. Le 30 septembre, l'heure était venue : ayant longtemps fait l'objet de discussions et de spéculations, le système de quotas, la limite du volume des exportations et le prix minimum pour les betteraves sucrières ont été supprimés dans l'UE. La décision avait déjà été prise en 2013 et les grands pays producteurs comme l'Allemagne, la France, la Belgique et les Pays-Bas s'étaient préparés en conséquence. Ils avaient augmenté les surfaces cultivées, renforcé les capacités dans leurs usines et consolidé ainsi leur position sur le marché. En outre, les bonnes conditions avaient permis de donner une récolte abondante. La production de sucre dans l'UE a eu pour conséquence d'augmenter d'environ 20 % par rapport à 2016. Il était prévisible que l'expansion de la production aurait un impact sur les prix et le marché suisse du sucre. Depuis 2015, l'industrie sucrière se bat aux côtés de l'Union suisse des paysans pour des adaptations de la protection douanière. L'initiative parlementaire (lv. pa.) de M. Jacques Bourgeois « *Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène* », fait l'objet d'un examen parlementaire depuis des mois (cf. chapitre Politique agricole et protection douanière). En collaboration avec l'USP, la FSB suit de près les négociations politiques, fournit aux parlementaires des documents de synthèse et mène des entretiens bilatéraux. En 2018, les adaptations de la protection douanière resteront un enjeu majeur pour nous.

L'accord interprofessionnel 2018 a suscité bien des débats. Il était incontesté, tant du côté des betteraviers que des usines, que le prix des betteraves ne devait être abaissé davantage de peur de compromettre l'intérêt de cultiver ce produit. Toutefois, afin de maintenir le niveau des prix et l'attrait de la culture de la betterave en dépit d'un environnement de marché difficile, des économies de coûts et une efficacité accrue sont nécessaires à tous les niveaux. Une étude logistique réalisée par Sucre Suisse SA (SUS) a montré que cela est possible dans le secteur des transports. D'après l'étude, le transport routier peut être soumis à des tarifs moins élevés et la SUS n'était plus prête à conclure l'accord interprofessionnel 2018 avec les indemnités pour frais de transport prévues jusqu'ici. De plus, la pression pour se rabattre sur les transports par camion a augmenté. Enfin, nous avons pu négocier que les 2 CHF/t de betteraves sucrières identifiés dans l'étude logistique comme un potentiel d'économie seront réaffectés au prix des betteraves. L'adaptation des indemnités devrait permettre de maintenir les transports en mains des paysans et de contrecarrer la pression pour passer sur tout le territoire aux transports par camion. Quiconque veut continuer à transporter des betteraves

devrait pouvoir le faire sur des distances raisonnables. Afin de préserver la culture dans les régions qui posent des difficultés en matière de transport des betteraves, le mode de prise en charge « départ bord du champ » a été introduit. Avec le mode « transport coopératif », les organisations de transport existantes ou nouvelles (OT) peuvent prendre en charge le transport. Comme on pouvait s’y attendre, les nouveautés ont donné lieu à de nombreuses discussions et n’ont pas été du goût de tout le monde. Après la grande agitation, cependant, des discussions constructives ont suivi. De bonnes solutions ont été trouvées dans de nombreuses régions, qui conviennent également aux betteraviers installés à proximité des usines. En Suisse orientale notamment, l’organisation de transport de Frauenfeld développe une structure efficace et tournée vers l’avenir. En outre, la SUS a décidé de réallouer les transports ferroviaires à partir de 2018. Grâce à l’attribution du marché à Sersa Group SA (zone de desserte de l’usine d’Aarberg) et à Swiss Rail Traffic (usine de Frauenfeld), la SUS espère réaliser des économies d’environ 20 % sur le transport ferroviaire. C’est dans le groupe de travail Transport de la FSB que sont prises toutes les décisions importantes pour les betteraviers, les OT et la SUS. La situation actuelle et les évolutions dans le domaine des transports y font l’objet de discussions régulières.

L’étude de durabilité menée par la SUS a montré que les betteraviers suisses font un excellent travail. L’étude du bureau d’Ernst Basler & Partner a comparé l’empreinte écologique du sucre suisse et du sucre de betterave importé d’Europe. Le sucre suisse est environ 30 % moins nocif pour l’environnement que le sucre importé. La culture de la betterave contribue de manière significative au bon résultat avec des rendements élevés, une fertilisation respectueuse de l’environnement et une réduction des émissions dans les champs. Le grand savoir-faire des betteraviers, les bonnes pratiques agricoles et les conditions climatiques favorables ont un effet positif. La sucrerie, où le rendement en sucre et l’efficacité énergétique sont nettement supérieurs à ceux de l’UE, utilise également des vecteurs d’énergie plus respectueux de l’environnement. Au total, la culture et la transformation représentent 95 % de l’empreinte écologique. Le transport est de peu d’importance. Pour de plus amples informations sur l’étude fort intéressante, veuillez consulter le site <http://www.nachhaltigkeit.zucker.ch>.

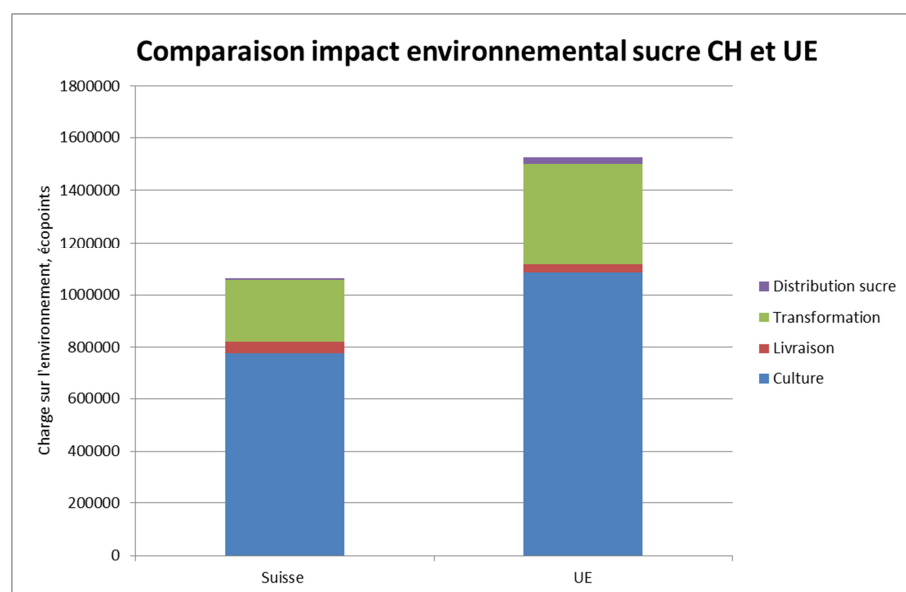


Illustration 1 : Comparaison impact environnemental sucre CH et UE



SVZ FSB

Le thème de la protection phytosanitaire continue à beaucoup nous occuper. D'une part, il y a des problèmes liés à la pression croissante des maladies et des ravageurs, p.ex. la cercosporiose, qui exigent une utilisation accrue de produits phytosanitaires et de nouvelles substances autorisées. D'autre part, les produits phytosanitaires (PPS) sont soumis à des pressions politiques, médiatiques et publiques massives. Il ne se passe guère un jour sans qu'un article critique sur les PPS ne soit publié dans la presse quotidienne. Avec les initiatives populaires « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse », des revendications politiques radicales avec une renonciation totale aux PPS sont dans l'air. La pression qui s'exerce sur les PPS est certainement aussi une conséquence de la couverture souvent médiocre et exagérée dans les médias. Nous devons néanmoins prendre au sérieux les critiques et la pression dans le domaine de l'agriculture. La Confédération a publié le Plan d'action Produits phytosanitaires en septembre. Son objectif est de réduire les risques et les quantités de produits phytosanitaires utilisés. Les contributions à l'efficacité des ressources pour la réduction des produits phytosanitaires dans la culture de betteraves sucrières sont l'une des nombreuses mesures prévues. Celles-ci seront introduites en 2018, sont facultatives et initialement limitées jusqu'en 2021. Les betteraviers peuvent choisir entre différentes mesures de réduction des herbicides et/ou une renonciation à l'utilisation des fongicides et des insecticides. Agridea a élaboré une fiche d'information disponible en ligne. La FSB a participé à la conception (voir chapitre « Prises de position »). Même si la mise en œuvre de ces mesures comporte des défis, nos propres efforts sont la meilleure réponse aux critiques et aux initiatives politiques dans le domaine de la protection phytosanitaire. Nous sommes en effet tous d'accord pour dire que sans l'utilisation de matières auxiliaires, nous ne pourrions plus remplir notre mission d'approvisionnement alimentaire de la population et que l'empreinte écologique serait déplacée à l'étranger – qui sait dans quelle taille – par un volume croissant des importations. Les discussions sur les produits phytosanitaires rendent également la production IP et biologique plus importantes. L'industrie sucrière promeut les deux systèmes de culture. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le chapitre Interprofession.

Les réductions de prix et les défis agronomiques posent des problèmes aux betteraviers. Dans de nombreux endroits, l'humeur n'est pas au beau fixe et l'intérêt pour la culture de ce produit a diminué. La superficie cultivée est tombée en dessous de 20 000 hectares et une nouvelle perte de surfaces est prévue pour 2018. Pour y faire face, l'interprofession a mis en place le groupe de travail « Promotion de la culture de betteraves sucrières ». Il regroupe les associations de Suisse occidentale et orientale ABSO et OVZ, le Centre betteravier suisse CBS, la SUS et la FSB. Le groupe étudie comment motiver les agriculteurs à cultiver la betterave dans les conditions données. Les panneaux observés en bordure de nombreux champs de betteraves l'été dernier en sont le premier résultat. Le groupe a également élaboré une fiche d'informations destinée aux nouveaux betteraviers. Cette fiche contient dix bonnes raisons de cultiver la betterave (voir page 7). L'année betteravière y apparaît sous forme de graphique, tandis que les personnes de contact principales y sont répertoriées. En outre, le groupe a suggéré que la SUS remette au début de 2018 un petit cadeau aux betteraviers en guise de remerciement pour leur fidélité et leurs bons résultats obtenus dans l'étude de durabilité.



Illustration 2 : les panneaux amusants en bordure des champs ont pour but d'attirer l'attention de la population sur la production de betteraves et de motiver les betteraviers dans leur travail.

Ma longue revue de l'année 2017 montre que les demandes aux associations et aux responsables ne diminuent pas. Lors des discussions sur l'accord interprofessionnel 2018, il est apparu clairement que les structures actuelles de la Fédération présentent des lacunes et qu'il est difficile de trouver des solutions efficaces et bénéficiant d'un large soutien en peu de temps. De plus, le système de milice atteint ses limites dans les associations régionales. La FSB envisage par conséquent une réorganisation. L'objectif est de maintenir un large ancrage au niveau de la base tout en associant directement les OT et les organisations de chargement et en rendant les structures plus légères et plus efficaces. Il est prévu que les actions de la SUS restent aux mains des associations ABSO et OVZ. Des premières propositions ont été élaborées et font l'objet de discussions au sein de l'ABSO, l'OVZ et la FSB.

Au total, la FSB s'est réunie pour cinq séances du comité et a tenu une conférence téléphonique pour discuter de questions d'affaires urgentes. En outre, le groupe de travail « Transports » s'est rencontré quatre fois, contre deux fois pour le groupe de travail « Promotion de la culture de betteraves sucrières ». Au cours de l'année, la Fédération a informé à intervalle régulier les betteraviers des dernières nouvelles au travers d'une newsletter électronique. Cette newsletter et d'autres documents sont disponibles sur notre site Internet <http://www.svz-fsb.ch/fr>.

C'est un plaisir de voir qu'une bonne collaboration règne au sein de la FSP et de toute la branche. Un grand MERCI à tout le monde ! Les défis nous laissent souvent sans choix et nous devons chercher de nouvelles solutions. Même si les positions divergent en partie, nous trouvons toujours un chemin commun. Car, comme déjà dit : « Qui ne vit pas avec son temps sera enseveli avec son temps ».

A une culture de betteraves sucrières porteuse d'avenir et une bonne année 2018 !

*I. Vonlanthen*

Irene Vonlanthen, Gérante

## Extrait de la fiche d'information destinée aux nouveaux betteraviers

### Dix raisons pour la culture de la betterave sucrière en Suisse

1. En Suisse, les conditions climatiques sont idéales pour la culture de la betterave. Au niveau du rendement et de la teneur en sucre, nous nous situons au même niveau que les grands producteurs comme l'Allemagne, la France ou la Hollande
2. La betterave sucrière est très utile dans une rotation. Grâce à son système racinaire pivotant et performant, elle pénètre dans les couches profondes du sol et permet de les aérer. On peut se passer de l'irrigation artificielle. Dans une rotation avec beaucoup de cultures d'automne, elle permet de couper le cycle des adventices.
3. Lorsque les rendements sont bons et que les coûts sont maîtrisés, la betterave sucrière est une culture financièrement intéressante. Sa marge brute est nettement supérieure à celle des céréales ou du colza.
4. Grâce au Centre betteravier, les producteurs disposent d'un centre de compétence indépendant et financé par la branche. C'est la seule culture qui dispose d'un tel service de vulgarisation.
5. La logistique betteravière est organisée à l'échelle régionale. Elle est déjà très performante mais de futures mesures vont la rendre plus efficiente.
6. En Suisse, le sucre est une denrée stratégique très importante. La Confédération défend la production de sucre suisse et soutient la culture de la betterave grâce à une contribution de CHF 1'800.- par hectare.
7. A partir de 2018, la production durable de betterave sera soutenue par la Confédération via un programme d'efficacité des ressources. Les producteurs auront la possibilité de recevoir des contributions supplémentaires s'ils diminuent, ou se passent, de produits phytosanitaires. De plus, un projet de promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire OQuaDu vise à promouvoir la culture de la betterave sucrière BIO grâce à une prime supplémentaire.
8. La proximité et la haute qualité du sucre suisse sont très importantes pour l'industrie agroalimentaire. La réglementation Swissness, qui est entrée en vigueur en janvier 2017, aide à assurer une demande constante à long terme.
9. Le sucre suisse est durable. Une récente étude démontre que le sucre suisse est 30% plus respectueux de l'environnement que le sucre importé de l'UE. Le sucre BIO fabriqué en Suisse a un bilan écologique 40% meilleur que le sucre BIO Fair Trade provenant du Paraguay.
10. Grâce aux usines d'Aarberg et de Frauenfeld, Sucre Suisse SA dispose de deux usines très performantes et très bien entretenues. Il faut que ces usines soient suffisamment approvisionnées en sucre si l'on veut leur garantir une charge de travail suffisante. C'est pourquoi il faut de la betterave sucrière suisse !

## 1.2 Au plan national

### 1.2.1 La culture de la betterave sucrière en 2017

Irene Vonlanthen

Vous trouverez des informations sur l'évolution de la météo et sur la campagne dans les rapports de la CRC et de la FSB.

Tableau 1 : Betteraves : Culture et récolte par canton 2017 (source : SUS)

Secteur de prod. de l'usine de Frauenfeld	Nombre de betteraviers	Surface (ha)	Rendement (t)	Rendement par ha (t/ha)	Taux de sucre (%)	Rendement sucre (t)	Sucre (t/ha)
BE	1'210	3'950	315'391	79.8	17.9	50'003	12.66
BL	13	62	5'421	87.4	17.7	849	13.67
FR	341	1'535	114'643	74.7	18.9	19'341	12.60
GE	12	85	5'932	69.8	18.3	968	11.39
JU	92	466	34'574	74.2	18.9	5'832	12.52
NE	14	74	5'350	72.3	18.2	864	11.69
SO	181	564	46'883	83.1	18.0	7'497	13.28
VD	872	5'174	361'216	69.8	18.8	60'766	11.74
VS	10	94	7'982	85.4	17.0	1'199	12.82
<b>Total</b>	<b>2'745</b>	<b>12'004</b>	<b>897'391</b>	<b>74.8</b>	<b>18.4</b>	<b>147'318</b>	<b>12.27</b>
Secteur de prod. de l'usine de Frauenfeld	Nombre de betteraviers	Surface (ha)	Rendement (t)	Rendement par ha (t/ha)	Taux de sucre (%)	Rendement sucre (t)	Sucre (t/ha)
AG	386	1'274	115'277	90.5	17.2	17'522	13.76
FL	9	20	1'435	70.3	15.7	196	9.61
GR	6	10	901	91.1	16.2	128	12.90
LU	46	123	10'805	87.6	16.8	1'602	13.00
SG	28	64	4'854	75.5	16.3	693	10.78
SH	256	1'135	86'896	76.6	18.2	14'070	12.40
TG	644	2'183	188'037	86.1	16.7	27'630	12.66
ZH	785	2'815	239'517	85.1	17.3	36'719	13.04
<b>Total</b>	<b>2'160</b>	<b>7'624</b>	<b>647'721</b>	<b>85.0</b>	<b>17.2</b>	<b>98'560</b>	<b>12.93</b>
	Nombre de betteraviers	Surface (ha)	Rendement (t)	Rendement par ha (t/ha)	Taux de sucre (%)	Rendement sucre (t)	Sucre (t/ha)
<b>Total CH conv.</b>	<b>4'905</b>	<b>19'628</b>	<b>1'545'112</b>	<b>78.7</b>	<b>17.9</b>	<b>245'878</b>	<b>12.53</b>
<b>Total CH bio</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>1'104</b>	<b>52.6</b>	<b>16.5</b>	<b>182</b>	<b>8.67</b>

## 1.2.2 Cadre politique

Irene Vonlanthen

### Politique agricole et protection douanière

La votation sur la sécurité alimentaire en septembre 2017 a marqué un tournant décisif, avec un soutien populaire écrasant de 78,7 %. Bien que le texte de la loi laisse place à l'interprétation et que les discussions sur la mise en œuvre se poursuivent après la votation, le résultat est un signe fort pour un approvisionnement en denrées alimentaires indigènes produites de manière durable. Le nouvel article constitutionnel offre une bonne base pour renforcer la position des producteurs suisses et lier les importations aux critères de durabilité.

L'exemple du sucre illustre les défis qui se posent en matière de chaîne de valeur ajoutée lorsqu'un produit agricole est lié à l'UE et donc aux prix du marché mondial par le biais d'accords bilatéraux. Le 30 septembre 2017, l'UE a modifié les règles du jeu de manière unilatérale et a aboli l'ancien règlement sur le marché du sucre avec ses quotas sucriers, ses limitations à l'exportation et son prix minimum pour les betteraves sucrières. Les effets se sont déjà fait sentir depuis la décision de lever les quotas en 2013. La production a augmenté d'environ 20 % et les prix ne cessent de baisser depuis l'automne 2017. Afin d'atténuer les effets sur le marché suisse et de parvenir à une transition régulée vers la nouvelle organisation du marché, M. Jacques Bourgeois, conseiller national et directeur de l'Union suisse des paysans, a déposé en septembre 2015 l'initiative parlementaire (lv. pa.) « *Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène* ». Elle demande une protection contre les importations à des prix de dumping et une protection douanière qui garantit un prix minimum du sucre, ce qui s'avère compatible et possible avec l'OMC et les accords bilatéraux. Après que l'lv. pa. a été longtemps reportée aux calendes grecques, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national CER-N est entrée en matière en novembre 2016. La CER-E a suspendu l'lv. pa. en mars 2017 au motif qu'il convient d'abord d'attendre le rapport du Conseil fédéral sur le postulat Baumann concernant les mesures contre la désindustrialisation dans le secteur agroalimentaire. En octobre 2017, la CER-E n'a pas approuvé l'lv. pa. Bien que la Commission juge nécessaire d'agir sur les nouvelles règles introduites par l'UE, elle ne considère pas la voie de l'initiative parlementaire comme susceptible d'atteindre les objectifs recherchés, car l'industrie de transformation dépend du sucre à des prix compétitifs. L'lv. pa. a désormais un long chemin politique à parcourir.

Au cours des débats politiques, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a convoqué le groupe de travail « Droits de douane pour le sucre », qui comprend des représentants de la SUS, de la FSB, du commerce et de la transformation en aval. L'OFAG a proposé des ajustements mineurs dans le calcul des droits de douane, les importations à des prix planchers devant par exemple être mieux prises en compte. Il en résulterait des droits de douane légèrement plus élevés si la situation l'exige. Toutefois, l'industrie alimentaire a rejeté de manière catégorique toute adaptation et l'OFAG n'a malheureusement pas mis en œuvre ses propositions. C'est ainsi que le système de calcul existant continuera d'être utilisé. Les droits de douane compensent la différence entre le prix communautaire et le prix international. En raison de la chute du prix du sucre dans l'UE et du rapprochement avec le prix du marché mondial, les droits de douane sont tombés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 50 CHF/t de sucre.

## Prises de position

La FSB a rédigé et déposé toutes ses prises de position de concert avec Sucre Suisse SA (SUS) et l'Union suisse des paysans (USP).

### Train d'ordonnances agricoles 2017

La FSB a en règle générale soutenu les positions prises par l'Union suisse des paysans (USP). Nous avons fait des observations détaillées sur les contributions à l'efficience des ressources pour réduire les produits phytosanitaires dans la culture de betteraves sucrières. Comme dans les prises de position précédentes, nous avons insisté pour apporter des adaptations en matière de protection douanière du sucre. En outre, la FSB a rejeté la nouvelle réaffectation des contributions pour les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I (QI) au niveau de qualité II (QII) et a exigé une augmentation des valeurs UMOS pour les betteraves sucrières biologiques.

### Contributions à l'efficience des ressources pour la réduction des produits phytosanitaires dans la culture de betteraves sucrières

En collaboration avec le Centre betteravier suisse CBS, la FSB a examiné en détail les propositions de la Confédération concernant les contributions à l'efficience des ressources dans la culture de betteraves sucrières et a déposé une prise de position exhaustive en mars. Les principales revendications mises en avant étaient :

- L'élaboration d'une stratégie globale de réduction de l'utilisation d'herbicides  
L'examen d'une contribution interculturelle à la culture sans herbicides par le labour
- L'adaptation impérative du système de points des contributions à l'efficience des ressources dans le domaine des herbicides en vue d'atteindre les objectifs
- La garantie du maintien des contributions à l'efficience des ressources à partir de 2021 ou du passage à un type de contributions indéterminé
- L'empêchement de toute réduction de la contribution à des cultures particulières pour les betteraves sucrières par l'introduction des contributions à l'efficience des ressources
- La clarification des interfaces/chevauchements avec les programmes de ressources cantonaux ou régionaux

Suite à cela, plusieurs discussions constructives ont eu lieu avec les responsables de l'OFAG. Certaines des propositions de la branche ont été reprises (p.ex. la mesure 1, qui permet un désherbage chimique complet avant le stade 4 feuilles), tandis que d'autres revendications n'ont pas rencontré d'écho positif. L'expérience pratique montrera si et dans quelle mesure les différentes mesures peuvent être mises en œuvre.

Toutes les prises de position peuvent être consultées sur notre site Internet.

### 1.2.3 Interprofession

Irene Vonlanthen

L'interprofession a tenu trois réunions officielles. Fin juin, elle a fixé le prix définitif de la betterave pour 2016 à CHF 44, soit le même niveau que l'année précédente et un franc au-dessus du prix indicatif. Outre le prix de base de CHF 37, d'une composante variable de CHF 5, un montant de CHF 2 a dû être prélevé sur les réserves. Le paiement en fonction de la qualité s'est élevé en moyenne à 15 CHF/t de betteraves sucrières.

En matière de prix, l'année 2017 nous a permis de profiter d'une brève accalmie. Malgré un environnement de marché difficile, la SUS a pu vendre à temps le sucre suisse rare à des prix intéressants. Le paiement du prix indicatif en 2017 semble actuellement assuré.

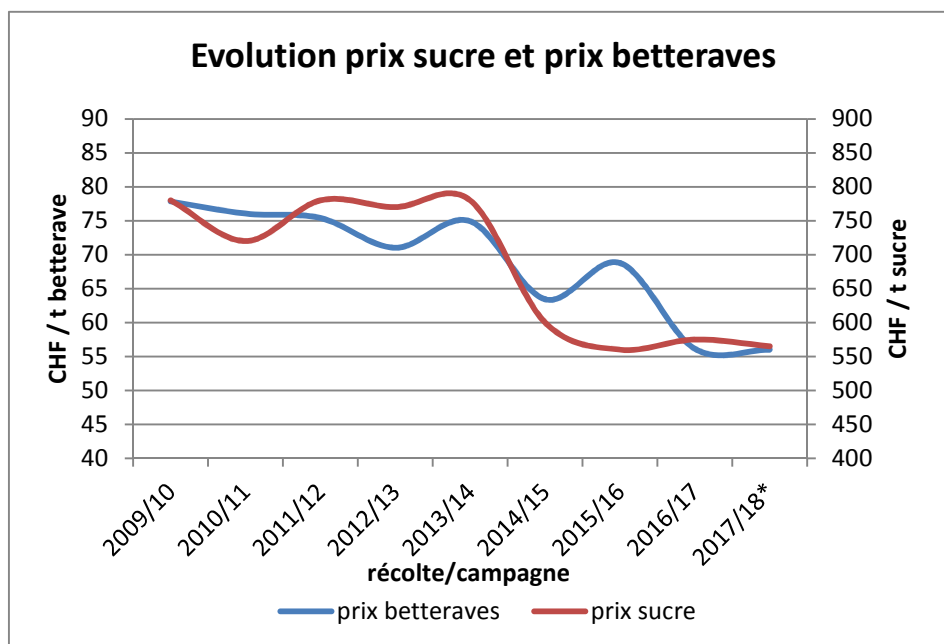


Illustration 3 : évolution des prix des betteraves et du sucre en CHF Récolte 2009 - 2017 (Source SUS)

Le prix des betteraves sucrières dépend directement du prix du sucre. En raison de la chute des prix du sucre, le prix des betteraves a dû être ajusté ces dernières années. En 2015, des teneurs en sucre extraordinairement bonnes ont permis d'augmenter les recettes pour les betteraves sucrières.

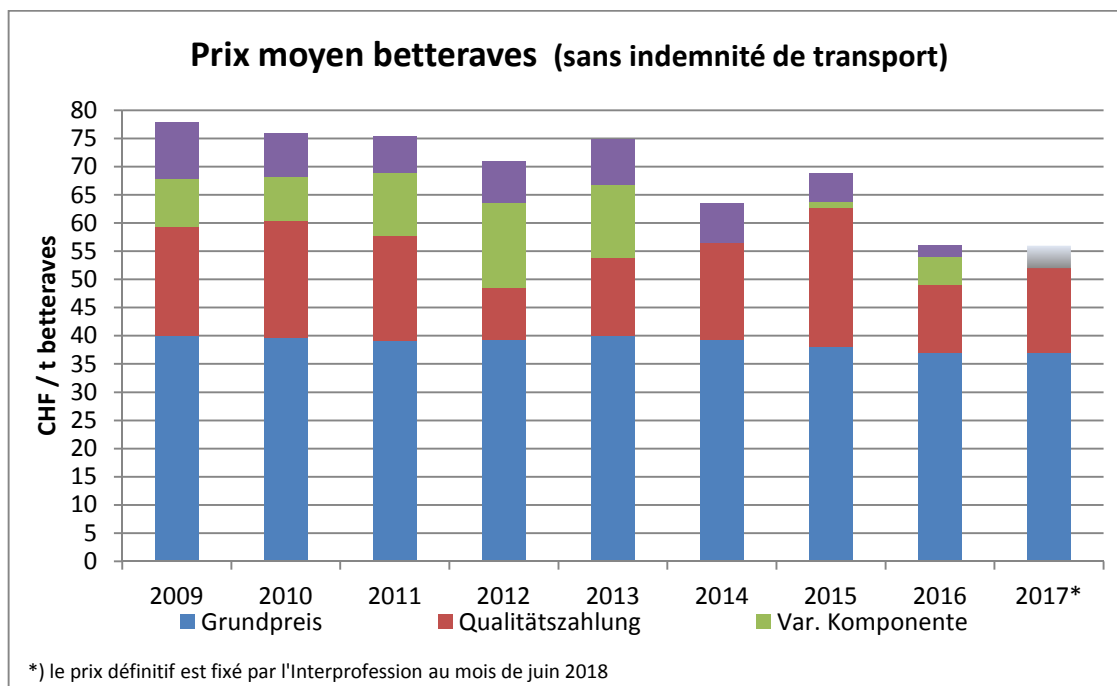


Illustration 4 : évolution du prix des betteraves sucrières de 2009 à 2017 (source : SUS)

Lors des négociations sur l'accord interprofessionnel 2018, il a été convenu que l'intérêt pour la culture de la betterave constituait une priorité absolue. D'autres réductions de prix n'entraient pas en question, même si la situation du marché l'exigeait. Il a plutôt été recherché des incitations et des instruments pour réduire davantage les coûts et accroître l'efficacité. Dès le mois d'avril déjà, le groupe de travail Transports et la FSB ont examiné la proposition de la SUS visant à réduire les indemnités pour frais de transport et à augmenter le prix des betteraves. L'interprofession s'est félicitée dès le début de la réaffectation. Il y a eu des avis controversés qui ont fait l'objet de discussions entre les betteraviers et dans la FSB. La décision majoritaire au sein de la FSB pour la réaffectation a été prise le 21 juin. Et à fin juin, l'interprofession a adopté l'accord interprofessionnel 2018. Le prix de base a été porté à CHF 39, les composantes variables et le prélèvement sur les réserves fixés à CHF 6 maximum et le prix indicatif augmenté à CHF 45. En contrepartie, l'indemnité pour frais de transport a été réduite de CHF 2 en moyenne et ajustée aux coûts calculés dans l'étude logistique de hwh. Le quota a été fixé à 275 000 tonnes de sucre, sachant que ce volume n'est guère réalisable. Le quota T (quota avec participation aux frais de transport) introduit en 2016 devient caduc en raison de la baisse d'intérêt pour la culture de la betterave.

Tableau 2 : prix indicatifs des betteraves selon l'accord interprofessionnel (AI) de 2014 à 2018

Prix CHF/t de betteraves	AI 2014	AI 2015	AI 2016	AI 2017	AI 2018 <sup>1</sup>
Quota sucre	260 000 t	250 000 t	260 000 t	270 000 t	275'000
Prix de base A/C	40	38	37	37	39
Provenant des réserves	8	7	0 - 6	0 - 6	0 - 6
Composante variable	5		0 - 8	0 - 6	0 - 6
Prix indicatif	53	45	43	41	43
Prix payé	48	44	44	pas encore fixé	pas encore fixé

<sup>1</sup> Réaffectation de CHF 2 de l'indemnité de transport au prix de base des betteraves

La demande de sucre biologique évolue de manière positive. D'une part, la tendance est aux produits biologiques et d'autre part, la législation « Swissness » demande pour les produits portant la croix suisse d'utiliser 80 % de matières premières suisses. Etant donné que le sucre biologique suisse n'est actuellement pas disponible en quantité suffisante, le Conseil fédéral a approuvé une dérogation pour deux ans. L'objectif de la branche est de promouvoir la production suisse de sucre biologique pendant cette période. Bio Suisse a soumis un avant-projet de promotion de la qualité et de la durabilité à l'OFAG et a accepté un bilan des quantités à durée déterminée avec des betteraves sucrières Bourgeon suisse de l'UE. Cela signifie que les betteraves sucrières biologiques importées (bourgeons certifiés par Bio Suisse) peuvent être transformées avec les betteraves biologiques suisses au début de la campagne et étiquetées comme sucre biologique UE/CH. La SUS a octroyé une prime du label Bio Suisse de 30 CHF/t de betteraves sucrières pour trois ans. Il est prévu d'étendre les surfaces cultivées de 10 ha à 200 ha en l'espace de six ans. Pour 2018, les surfaces ont déjà été portées à presque 50 ha.

La production IP-Suisse sera également poursuivie dans le cadre de 5000 t de sucre. IP-Suisse a adapté les conditions aux contributions à l'efficacité des ressources, avec l'exigence minimale de renoncer aux fongicides et aux insecticides. Pour le sucre IP-Suisse, le bilan des quantités avec le sucre conventionnel est limité.

Les importations de betteraves en provenance de l'UE conduisent aussi souvent à des discussions au sein de l'interprofession. Alors que la culture largement acceptée dans le sud de l'Allemagne, près de l'usine de Frauenfeld, stagne à 200 ha, la part des importations en provenance de régions éloignées, comme p.ex. le nord de l'Allemagne, est en hausse. La FSB se montre critique à l'égard des importations sur de longues distances. Les difficultés rencontrées en matière de transport au cours de la dernière campagne ont clairement montré la fragilité du système. Le fait de préserver l'intérêt pour la culture et d'utiliser les capacités des deux usines de Frauenfeld et d'Aarberg avec des betteraves sucrières suisses reste la priorité absolue ! Toutefois, tant que les surfaces

cultivées continuent de diminuer, nous n'avons pas vraiment d'arguments solides contre les importations de betteraves. Les importations doivent cependant demeurer une solution d'urgence temporaire et ne doivent pas servir d'instrument de planification à long terme. Selon la SUS, le prix des betteraves importées franco usine est le même que celui des betteraves suisses. Le sucre est entreposé séparément et commercialisé en tant que mélange de sucre de l'UE.

Tableau 3. Importations de betteraves à partir de 2015 (source SUS)

	Contrat de culture dans le sud de l'Allemagne (t)	Total des importations de betteraves conventionnelles (t)	Importations de betteraves biologiques (t)	Total des importations (t)
2015			21'140	21'140
2016	4'780	45'970	40'780	86'750
2017	13'860	82'340	45'160	127'500

### Membres de l'interprofession

#### FSB (4 voix)

Josef Meyer

Urs Denzler

Pierre-Alain Epars

Martin Studer

Victor Mühlebach

Irene Vonlanthen

#### Sucre Suisse SA (SUS) (4 voix)

Guido Stäger

Nicole Aerni

Peter Imhof

Catherine Metthez

#### **1.2.4 Rapport de la commission de réception et de contrôle CRC**

*Adrian Kramer, président de la CRC de l'ABSÖ*

Le départ de l'année betteravière a été réjouissant grâce aux bonnes conditions de semis en mars. Malheureusement, le premier coup de frein a déjà été donné en avril. Des nuits de gel ont provoqué le resemis de nombreuses parcelles. Il a fallu faire preuve de retenue avec les traitements d'herbicides, ce qui a généré de nouvelles levées de mauvaises herbes à cause du manque d'efficacité des produits racinaires par temps sec. Dans de nombreux endroits, il y a eu des levées tardives de mauvaises herbes.

Le beau temps du printemps et l'état des peuplements de betteraves ont suscité l'espoir des planteurs de pouvoir remplir les silos de sucre des sucreries. Mais à cause de la sécheresse, qui a sévi durant l'été et l'automne, et l'énorme pression de la cercosporiose en juillet, les attentes d'une très grande récolte ont dû être revues à la baisse.

La vague de chaleur, en partie accompagnée d'orages de grêle, qui s'est installée durant la dernière phase de croissance a contribué à la baisse des pronostics de rendements. Après le deuxième sondage de récolte du 22 août, il a été décidé de commencer la campagne de transformation à Aarberg le 26 septembre et à Frauenfeld le 24 septembre. Le troisième sondage a été effectué plus tard que d'habitude, le 19 septembre. Les résultats obtenus ont donné une meilleure image des perspectives de rendement et de la richesse en sucre.

Pendant la première semaine de campagne, les betteraves bio ont occasionné de graves problèmes de logistique. En effet, une interruption de ligne ferroviaire près de Rastatt (D) a empêché l'arrivée des wagons à Frauenfeld aux dates prévues. Pour cette raison, la campagne bio a dû être prolongée. A Frauenfeld, les livraisons de betteraves conventionnelles ont dû être freinées et à Aarberg, les livraisons sur la route augmentées à cause du manque de wagons de chemin de fer. A partir de la troisième semaine, la transformation s'est déroulée normalement et sans incident majeur.

Grâce au temps sec, la récolte s'est faite dans de bonnes conditions. A Frauenfeld, la campagne, qui a commencé le 24 septembre et s'est achevée le 26 décembre, a duré 93 jours. L'usine d'Aarberg a travaillé pendant exactement trois mois, soit du 26 septembre au 26 décembre. La tare totale a été relativement basse sur toute la durée de la campagne. A Aarberg, la tare totale moyenne s'est élevée à 5.9 %, contre 7.4 % à Frauenfeld. Les betteraves pourries n'ont pas posé de sérieux problèmes aux sucreries, car elles avaient séché dans le sol grâce au temps sec. Néanmoins, quelques cas ont nécessité une appréciation plus précise de la situation. Durant la campagne écoulée, Sucre Suisse SA a transformé 1.675 mio tonnes de betteraves, dont 46'000 tonnes issues de cultures biologiques et 82'340 t de betteraves conventionnelles importées. La production totale de sucre a atteint 266'490 tonnes.

Lors des contrôles hebdomadaires des commissions de réception, en présence d'un représentant de la sucrerie, le travail des "rupros" a été examiné dans les deux usines. Les deux usines ont fait l'acquisition de nouveaux appareils d'analyse (Betalyser) pour déterminer la teneur en sucre. A l'usine d'Aarberg, la commission a constaté de trop

grandes pertes de brisures dans l'une des machines à laver les échantillons. Un nouveau réglage immédiat de la machine a résolu le problème.

Le congrès de la CIBE s'est déroulé à Chantilly (F) du 9 au 10 novembre. Les planteurs français, suivis par leurs collègues allemands, ont augmenté de 20% leur production. Avec des rendements de l'ordre de 90 t par hectare et une richesse en sucre de 21 %, la pression sur le marché suisse va encore s'accroître. La quantité de betteraves travaillée par les sucreries durant la campagne a de quoi nous surprendre. La sucrerie que nous avons visitée transforme à elle seule autant de betteraves que les usines d'Aarberg et de Frauenfeld réunies.

Pour quelques betteraviers, les déductions totales élevées étaient incompréhensibles. Plusieurs discussions ont ainsi été nécessaires pour mieux apprécier la situation. Dans les cas où les critères d'entrée en matière étaient remplis et qu'aucune irrégularité n'était constatée, les valeurs des livraisons contestées ont pu être corrigées. Cette année, 143 recours ont été déposés à Aarberg : 134 concernaient la tare totale et 9 le taux de sucre. A Frauenfeld, 109 recours ont été enregistrés, dont 98 contestaient la tare totale et 11 le taux de sucre.

Avec des rendements de 110 tonnes par hectare avec des taux de sucre de 23%, l'avenir de la culture de betteraves sucrières me semble assuré.

Au nom des commissions de réception de la Suisse occidentale et de la Suisse orientale, je remercie les responsables des sucreries pour leur agréable collaboration.

Büchslen, le 10 janvier 2018

### 1.2.5 Rapport du Centre betteravier suisse

*Samuel Jenni, gérant du Centre betteravier suisse CBS*

Des informations détaillées sont publiées dans le rapport d'activités et d'essais.

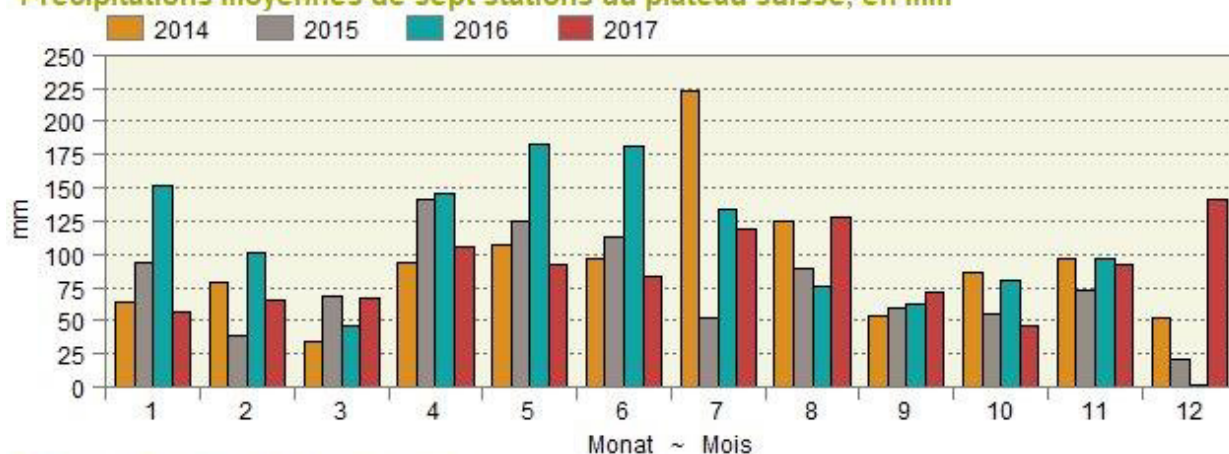
#### **Année betteravière 2017**

Les conditions climatiques de cette année fournissent de précieux indices pour l'interprétation des résultats de la récolte de betteraves sucrières.

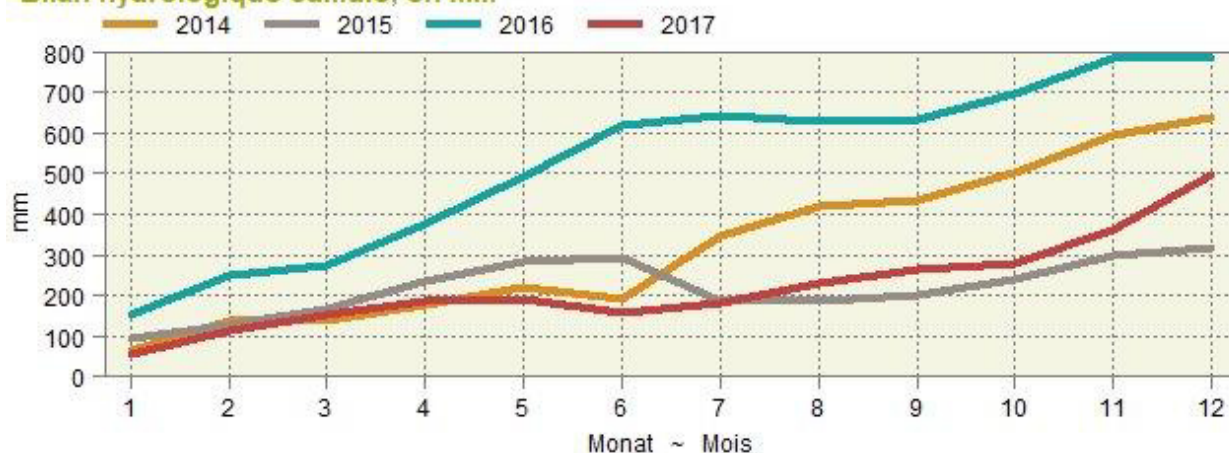
Durant tout l'hiver, aucune couche de neige compacte n'a recouvert les sols. A la fin janvier est arrivé un froid glacial. Les engrais verts ont bien gelé, ce qui a permis de réduire l'utilisation des herbicides totaux dans les semis sous litière. Les semis, qui ont déjà commencé vers la mi-mars, étaient presque terminés à la fin de ce mois. Dans les régions contaminées par les nématodes du collet, les semis ont été quelque peu repoussés à début avril sur recommandation du Centre betteravier. Pendant tout le mois d'avril, le temps a été plutôt sec et chaud avec de fortes gelées nocturnes vers la fin de cette période. Heureusement que les dégâts sur les betteraves ont été limités, ceci contrairement à ce qui s'est passé dans les vergers et les vignes. Par précaution, les traitements herbicides ont été interrompus durant quelques jours, ce qui a favorisé une nouvelle levée d'adventices. A cause d'une longue période de sec, les produits racinaires n'ont pas été en mesure de contenir les levées de mauvaises herbes sur le long terme. Les champs les plus précoces ont fermé les rangs vers le début du mois de juin, donc environ deux semaines plus tard qu'en 2014, une année avec des rendements record. A ce moment-là, il était clair que les rendements de l'année betteravière 2017 seraient inférieurs à ceux de 2011 et 2014. Dès fin mai, une crête de haute pression s'est installée, comme en 2003, faisant grimper les températures à près de 30°C. La forte formation de rosée pendant la nuit a favorisé la propagation de la cercosporiose. Les premières taches sur les feuilles ont déjà été décelées à la fin juin dans la vallée de la Thur. Suite à cette situation, nous avons publié des avis de traitement, ce qui a permis de réaliser à temps les premières applications de fongicides. Malheureusement, l'efficacité des produits s'estompait déjà au bout de deux à trois semaines, parce que la rosée et la persistance d'un temps estival favorisaient l'apparition de nouveaux foyers d'infection dans les champs. Dans les parcelles où l'intervalle entre le premier et le second traitement dépassait les trois semaines, l'efficacité des fongicides a été insuffisante. Lorsqu'on n'a pas changé de matière active à chaque pulvérisation, l'efficacité des traitements était fortement réduite à cause de l'accoutumance aux produits. Une fois de plus, on a observé de nombreux cas extrêmes, comme en 2016 (par ex. dans la vallée de la Thur), où la situation n'a pas pu être maîtrisée malgré quatre pulvérisations. En Suisse occidentale, les larves de la teigne ont provoqué d'importants dégâts dans les cultures souffrant du sec durant l'été. Un traitement insecticide (soumis à autorisation) n'a malheureusement que peu d'effet par temps chaud (les pyréthriinoïdes s'évaporant trop vite) et sur des chenilles adultes bien protégées dans le cœur de la plante. Dès le mois d'août, un jaunissement atypique et intense du feuillage est apparu dans de nombreux champs de betteraves en Suisse romande. Les analyses de feuilles, effectuées par l'Agroscope Changins, ont confirmé la présence du « syndrome des basses richesses en sucre ». Une maladie bactérienne (donc pas la jaunisse virale) transmise par une cicadelle. Ce vecteur a été trouvé dans de nombreux champs de betteraves situés entre Genève et Neuchâtel. Il n'existe aucune mesure de lutte directe

contre ce ravageur, dont l'activité et la prolifération sont favorisées par un temps chaud et sec. Les sondages de récolte de fin juin et fin août ont révélé la courbe de croissance des betteraves qui ressemblait à celle de 2012. Les sondages ont montré que les quantités de betteraves, et donc les rendements en sucre, allaient être bien plus élevés en Suisse orientale que dans la partie occidentale du pays. Les taux de sucre étaient bien plus hauts en Suisse occidentale qu'à Frauenfeld, tandis que les rendements à l'hectare étaient environ dix tonnes plus bas. Plus on allait vers l'Ouest, plus la baisse de rendement s'accroissait. La campagne s'est achevée deux jours avant Noël. Le rendement moyen à l'usine Aarberg est de 75 t/ha avec 18.4% de sucre et de 85 t/ha avec 17.2% de sucre à l'usine de Frauenfeld.

**Durchschnittliche Niederschlagsmenge von sieben Mittellandstationen, in mm**  
**Précipitations moyennes de sept stations du plateau suisse, en mm**



**Kumulierte Wasserbilanz, in mm**  
**Bilan hydrologique cumulé, en mm**



Source: Office fédéral de météorologie et de climatologie, Météo Suisse

## Essais variétaux

**Essais en petites parcelles:** 9 essais, répartis sur les principales régions de production de betteraves sucrières de Suisse, ont été mis en place, dont 5 récoltés et mis en valeur.

**Assortiment variétal:** cette année, la forte sensibilité à la cercosporiose de la variété Hannibal (38% de parts de marché) a provoqué un sérieux problème dans quelques



régions. Dans les zones très exposées aux attaques de ce champignon (vallées, sites avec du brouillard, forte densité de betteraves) les betteraviers doivent renoncer à cultiver des variétés très sensibles. Pour 2018, une nouvelle variété dénommée Strauss (meilleure tolérance à la cercosporiose) a été inscrite dans l'assortiment pour remplacer Hannibal (proposée pour la dernière fois en 2018). L'assortiment variétal 2018 comprend, en plus des cinq variétés tolérantes à la rhizomanie, la variété spéciale Timur et la nouvelle BTS 40, tolérante aux nématodes à kyste. BTS 40, produite par le sélectionneur Betaseed, est pour la première fois sur le marché suisse.

### **Autres essais**

- Nématode du collet: les essais avec des traitements en bande (au semis et en post-levée) ont donné de très bons résultats en 2017. Le produit testé (fongicide) n'est pas encore officiellement homologué, mais est appliqué en bandes dans des essais sur grande surface sous contrôle.
- Les essais ALS-Conviso avec des variétés tolérantes ont été mis en place avec différents procédés (traitement en bande et sarclage). Nos essais de démonstration ALS-Conviso ont rencontré beaucoup de succès auprès du public lors des journées des champs 2017 d'Agroline. Les présentations du Centre betteravier ont été faites en deux langues.

### **Prestations pour l'industrie sucrière et les organisations de betteraviers**

- Participation à la conférence téléphonique hebdomadaire „Pflanzenschutzbarometer“ (par ex. service d'alerte cercosporiose).
- Participation aux travaux de différentes instances. Collaboration lors de l'établissement des nouvelles règles du plan d'action réduction des produits phytosanitaires dans les betteraves, entrant en vigueur en 2018.
- Délivrer des autorisations PER pour les essais de traitements en bandes avec le fongicide expérimental.
- Prestation commune avec la FSB et les associations de planteurs lors des journées des champs d'Agroline à Kölliken AG.
- Conférences lors des assemblées de betteraviers et autres manifestations.
- Cours dispensés aux étudiants, élèves des écoles d'agriculture et candidats au brevet agricole.
- Contrôles de la faculté germinative des semences entreposées chez les betteraviers (prestation gratuite).
- Sondage de récolte: comptages des peuplements, prélèvements des échantillons à trois différentes dates durant la période de végétation en collaboration avec SUS et l'OVZ.

### **Contacts à l'étranger**

Le gérant a participé à diverses séances des groupes de travail de l'IIRB. Lors du séminaire de la betterave sucrière à Göttingen, les collaborateurs du Centre betteravier ont pu tirer profit des conférences données et des discussions entre spécialistes. La visite du nouveau centre de recherche SESVANDERHAVE à Tirlémont (B) a permis d'avoir un aperçu des nouvelles méthodes de sélection de variétés hybrides.

## Remerciements

La présidence, le comité et les collaborateurs du CBS remercient Sucre Suisse SA et les organisations de planteurs pour leur infaillible soutien. Le Centre betteravier adresse également des remerciements aux écoles d'agriculture de Grange-Verney et du Strickhof pour l'hospitalité accordée aux deux bureaux régionaux.

Aarberg, le 5 janvier 2018

Samuel Jenni, gérant du CBS



Photo: S. Jenni, CBS

### 1.3 Sur le plan international

Irene Vonlanthen

#### Marché du sucre

Après que le prix du marché mondial a amorcé une lente reprise en 2016 et a atteint plus de 500 euros/t, il est descendu au-dessous de 350 euros à partir du printemps 2017 et s'est stabilisé à un peu moins de 400 euros vers la fin de l'année 2017. Au cours de l'été, le prix du sucre dans l'UE a augmenté très lentement pour atteindre 500 euros, puis s'est effondré à la fin de 2017. Fin 2017, le prix du sucre de l'UE se situait à 400 euros. La raison en était l'expansion des surfaces et la bonne récolte en 2017. Au niveau mondial, après deux années de déficit, il y a des signes de surproduction, ce qui aura à coup sûr une influence négative sur les prix.

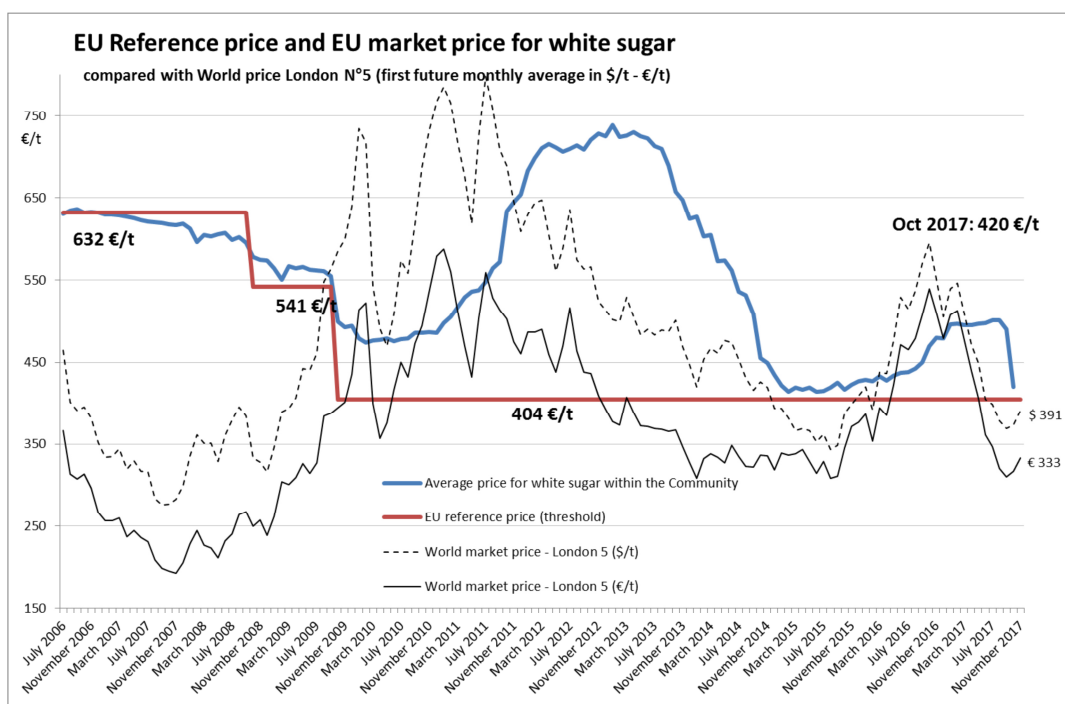


Illustration 5 : référence et prix du marché de l'UE pour le sucre blanc et prix du marché mondial du sucre à la Bourse de Londres 2006-2017

#### International Confederation of European Beet Growers CIBE

Bien que la Suisse ne fasse pas partie des Etats membres de l'UE, la FSB est membre à part entière de la CIBE, avec les mêmes droits de vote et de représentation que les autres membres. Toutefois, la FSB paie une cotisation réduite, étant donné qu'un grand nombre des travaux et d'activités de la CIBE se rapportent au marché de l'UE. Les informations et les contacts avec la CIBE sont très précieux pour la FSB, en particulier en cette période de grands changements sur le marché.

## Assemblée générale de la CIBE à Newmarket (GB)

Les 18 et 19 mai, les représentants des associations européennes des betteraviers se sont réunis à l'assemblée générale de la CIBE à Newmarket, en Angleterre. En plus des affaires statutaires, l'événement a été l'occasion pour entretenir de précieux contacts. Il était impressionnant de voir avec quel courage et quelle confiance les associations attendaient la levée des quotas. En Angleterre même, les surfaces ont été étendues de 43 % en 2017, après une forte baisse en 2008 sous le nouveau règlement sur le marché du sucre. D'après ses propres termes, l'Angleterre restera un importateur net de sucre en dépit de l'expansion des surfaces. Le Brexit est également source de grande incertitude chez les agriculteurs, car personne ne sait comment vont évoluer la politique agricole et le commerce extérieur.

Le 9 novembre, Josef Meyer a présenté les nouvelles contributions à l'efficacité des ressources lors du Congrès technique CIBE à Paris. La présentation a rencontré un grand intérêt dans le public. Les participants n'ont pas manqué de laisser transparaître leur étonnement face au système compliqué des paiements directs de la Suisse et aux mesures proactives prises dans le domaine de la protection phytosanitaire. La pression sur les PPS est également forte en France. De même, les votes au congrès ont montré que les betteraviers éprouvent déjà une certaine désillusion face à la levée des quotas et que le bas niveau des prix occupe les esprits.

**Graph 2.10 Sugar and sugar beet prices (EUR/t)**

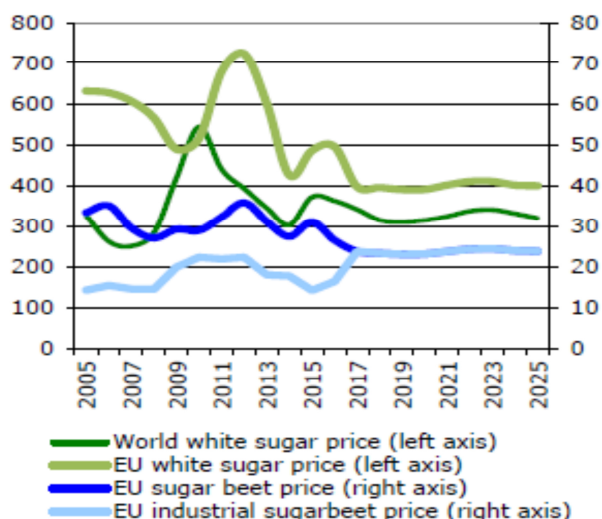


Illustration 6 : évolution attendue des prix du sucre et des betteraves sucrières sur le marché mondial et communautaire Source : Prospects for EU agricultural markets and income 2015-2025, December 2015)

Le modèle sur les prévisions de l'UE montre de façon frappante l'évolution négative du prix du sucre. Les prévisions de décembre 2015 se sont jusqu'à présent confirmées. Après une reprise des prix du sucre en 2016, l'UE s'attend à une amélioration à long terme de 400 euros/t de sucre.

## 2 Comptes 2017

### 2.1 Bilan au 31 décembre 2017

	2017	2016
<b><u>Actifs</u></b>		
<b>Actifs circulants</b>		
Compte postal 61-547754-3	244'341.31	154'875.05
Créances	4'214.11	
Obligations CAF	7.20	280.00
Actifs transitoires	138.30	277.50
<b>Total actifs circulants</b>	<b>248'700.92</b>	<b>155'432.55</b>
<b>Total actifs</b>	<b>248'700.92</b>	<b>155'432.55</b>
<b><u>Passifs</u></b>		
<b>Fonds étrangers</b>		
Obligations	124'704.50	53'543.85
Obligations AVS/AC	2'201.95	2'252.60
Passifs transitoires		415.70
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>126'906.45</b>	<b>56'212.15</b>
<b>Fonds propres</b>		
Fortune de la Fédération	99'220.40	
Bénéfice	<b>22'574.07</b>	
<b>Total fonds propres</b>	<b>121'794.47</b>	<b>99'220.40</b>
<b>Total passifs</b>	<b>248'700.92</b>	<b>155'432.55</b>

## 2.2 Comptes des résultats 2017 et budget 2018

	2017 Budget	2017 Comptes	2018 Budget
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations planteurs OVZ pour CBS	121'200.00	<b>121'200.00</b>	121'510.00
Cotisations planteurs ABSO pour CBS	168'800.00	<b>168'800.00</b>	168'490.00
Cotisation OVZ	108'700.00	<b>108'700.00</b>	100'560.00
Cotisation ABSO	151'300.00	<b>151'300.00</b>	139'440.00
Participation SUS (comm. de base USP)	<u>5'000.00</u>	<b>4'758.00</b>	5'000.00
<b>Total produits cotisations/participation</b>	<u><b>555'000.00</b></u>	<b>554'758.00</b>	535'000.00
Revenus divers	0.00	<b>33.88</b>	0.00
<b>Total autres produits</b>	<u>0.00</u>	<b>33.88</b>	0.00
<b>Total produits</b>	<u><b>555'000.00</b></u>	<b>554'791.88</b>	535'000.00
<b>CHARGES</b>			
Centre betteravier CBS	-290'000.00	<b>-290'000.00</b>	-290'000.00
Contribution USP	-67'000.00	<b>-63'927.85</b>	-50'000.00
Contribution communication de base USP	-10'000.00	<b>-9'516.40</b>	-10'000.00
Cotisation LID/AGIR	-9'000.00	<b>-9'000.00</b>	-9'000.00
Affiliations	-2'000.00	<b>-2'275.00</b>	-2'000.00
Cotisation CIBE	<u>-11'000.00</u>	<b>-11'855.36</b>	-13'000.00
<b>Total contributions et affiliations</b>	<u><b>-389'000.00</b></u>	<b>-386'574.61</b>	-374'000.00
Salaires / vacations comité	-26'000.00	<b>-20'200.00</b>	-26'000.00
Vacations autres com. et groupes de travail	-7'000.00	<b>-8'900.00</b>	-9'000.00
AVS/AI/APG/AC	-1'500.00	<b>-1'118.80</b>	-1'500.00
CAF	-500.00	<b>-313.20</b>	-500.00
Indemnités membres du comité	-20'000.00	<b>-9'717.90</b>	-13'000.00
Indemnités autres com. et groupes de travail	-8'000.00	<b>-14'350.20</b>	-15'000.00
Gérance	-55'000.00	<b>-54'071.60</b>	-55'000.00
Indemnités gérance	-4'000.00	<b>-2'097.95</b>	-3'000.00
Traductions	<u>-13'000.00</u>	<b>-12'426.50</b>	-13'000.00
<b>Total charges personnel</b>	<u><b>-135'000.00</b></u>	<b>-123'196.15</b>	-136'000.00

	2017 Budget	2017 Comptes	2018 Budget
Matériel de bureau / photocopies / ports	-1'300.00	<b>-1'368.40</b>	-1'500.00
Littérature spécialisée	-500.00	<b>-330.10</b>	-500.00
Charges séances comité	-2'000.00	<b>-337.60</b>	-1'500.00
Charges assemblée des délégués	-7'500.00	<b>-7'797.70</b>	-8'000.00
Charges autres com. et groupes de travail	-2'500.00	<b>-3'071.20</b>	-3'000.00
Communication	-3'000.00	<b>-1'883.85</b>	-2'500.00
Relations publiques	-15'000.00	<b>-6'529.40</b>	-2'000.00
Dépenses diverses	<u>-1'000.00</u>	<b>-931.90</b>	-7'000.00
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<u><b>-32'800.00</b></u>	<b>-22'250.15</b>	-26'000.00
Frais bancaires	0.00	<b>0.00</b>	0.00
Rendements du capital	<u>0.00</u>	<b>0.00</b>	0.00
<b>Total résultat financier</b>	<u><b>0.00</b></u>	<b>0.00</b>	0.00
Impôts confédération, canton, commune	-200.00	<b>-93.60</b>	-200.00
Impôts hors période	<u>0.00</u>	<b>-103.30</b>	0.00
<b>Total impôts</b>	<u><b>-200.00</b></u>	<b>-196.90</b>	-200.00
<b>Total charges</b>	-557'000.00	<b>-532'217.81</b>	-536'200.00
<b>Total produits</b>	<u>555'000.00</u>	<b>554'791.88</b>	535'000.00
<b>Excédent de recettes / charges</b>	<u><b>-2'000.00</b></u>	<b>22'574.07</b>	-1'200.00

### 3 Programme d'activités 2018

- **Interprofession sucre**

- Fixer le prix définitif récolte 2017
- Accord interprofessionnel 2019
- Collaboration étroite entre FSB et SUS pour les dossiers politiques
- Promotion du sucre bio suisse et IP-Suisse

- **Politique agricole (CH, EU, OMC)**

- Soutien et défense des intérêts de l'initiative parlementaire "Stop au braçage ruineux du sucre - Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène"
- Elaboration de propositions d'adaptation de la protection douanière pour le sucre, en collaboration avec les parties prenantes concernées
- Dialogue régulier avec l'OFAG
- Collaboration dans le GT droit de douane sucre de l'OFAG
- Dialogue régulier avec divers représentants des grandes cultures
- Prises de position sur des projets de politique agricole
- Participation à la Chambre d'agriculture, la commission permanente Production végétale et la Plateforme protection des plantes de l'USP

- **Centre betteravier suisse**

- Sièges au sein des organes associationnels
- Sièges dans le groupe de travail "Accompagnement des essais variétaux"
- Soutien d'une homologation pour un produit phytosanitaire contre les nématodes du collet
- Soutien d'une homologation urgente pour un fongicide de contact contre la cercosporiose
- Collaboration au développement de mesures de lutte au niveau suisse, contre le souchet comestible
- Collaboration lors de l'application du Plan d'action phytosanitaire et des Contributions à l'efficacité des ressources CER dans la culture de betteraves sucrières

- **Commissions et groupes de travail**

- Coordination des commissions de réception
- Collaboration dans le GT promotion de la culture de betteraves sucrières
- Poursuivre le calcul des coûts de production de la betterave sucrière

- **Développement stratégie FSB**
  - Réorganisation de la FSB
  - Adaptation des structures ayant pour objectif le regroupement de l'ABSO et de l'OVZ au sein de l'organisation faîtière FSB. Maintien des paquets d'actions auprès de l'ABSO et l'OVZ
  - Promotion des réductions des coûts et de l'augmentation de l'efficacité de l'économie sucrière, particulièrement dans le domaine des transports
  
- **Communication et relations publiques**
  - Envoi de Newsletters par courriel à tous les betteraviers
  - Conférence de presse en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans USP et Sucre Suisse SA SUS
  - Distribution des panneaux à poser au bord des champs
  - Rédaction du bulletin d'information destiné aux délégués (selon les besoins)
  - Gestion du site internet
  - Publications d'articles dans la presse agricole et les médias
  
- **Contacts européens**
  - Participation à l'assemblée générale de la CIBE
  - Participation à la réunion annuelle de la Commission technique de la CIBE
  - Participation aux séances du Conseil d'administration et de la Commission économique et des affaires générales de la CIBE.

## 4 Comité FSB 2017

Nom, prénom / fonction	Rue / domicile	Téléphone / Fax	Adresse email
Meyer Josef Président	Route du Château- du-Crest 40 1254 Jussy	Natel: 079 606 10 21	j.meyer@svz-fsb.ch
Denzler Urs Vice-président	Hertlibuck 8467 Truttikon	Natel.: 079 370 82 57	urs.denzler@bluewin.ch
Epars Pierre-Alain Vice-président	Route de Penthaz 5 1305 Penthalaz	Natel : 079 695 31 27	pa.epars@bluewin.ch
Egger Philippe	Le Pâquier 1 1373 Chavornay	Natel : 079 295 47 94	egger.philippe@hotmail.com
Guyer Andreas	Heimgartenstrasse 20 8180 Bülach	Tel.: 044 860 12 09 Natel: 079 627 51 53	andreas.guyer@bluewin.ch
Mühlebach Viktor	Dorfstrasse 63 5306 Tegerfelden	Tel.: 056 245 52 17 Natel: 079 300 26 21	v.muehlebach@bluewin.ch
Simon Marie Luise	Herrenhalde 80 3232 Ins	Tel: 031 313 44 55 Natel: 079 398 18 72	info@wvz-abso.ch
Studer Martin	Oeschstrasse 5 3424 Niederösch	Natel: 079 630 94 28	m.b.studer@bluewin.ch
Vetterli Daniel	Oberer Schlatthof 8259 Rheinklingen	Tel.: 052 740 30 42	dani.vetterli@bluewin.ch